

N° CG 2007/II - 3^e/25
Séance du 23 MARS 2007

**ROUTES DEPARTEMENTALES
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES**

**Itinéraires cyclables
Schéma directeur de signalisation directionnelle**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 3^{ème}/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la procédure de numérotation des itinéraires du schéma directeur ;
- ❖ approuve l'abréviation « VV » pour ces mêmes itinéraires ;
- ❖ approuve la procédure de concertation pour la dénomination des liaisons.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet..... 2007
Publication..... 30 MARS 2007
Pour le Conseil Général
Président



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER